

N°2020-09/36B

Objet : MAINTIEN DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES ABSENCES PRÉVENTIVES LIÉES À LA COVID-19.

L'an deux mille vingt, le 16 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	9	Vote :	Pour :	9
En exercice :	9		Contre :	-
Présents :	9		Abstention :	-

Présents : Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Frédéric BERLIAT.

Date de convocation : 9 septembre 2020

Le Président expose à l'assemblée,

En cas d'absence pour maladie ordinaire, un abattement de 1/30^{ème} par jour d'absence est opéré sur le régime indemnitaire, conformément aux délibérations n° 62B/2011 du 12 décembre 2011 et n° 2016-05/33B du 3 mai 2016.

Compte tenu de la période sanitaire actuelle et des recommandations du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 21 mars 2020, il est proposé de maintenir le régime indemnitaire des agents placés en congés de maladie ordinaire en raison de la Covid-19 (agents malades et agents « cas contact » disposant d'un arrêt maladie « dérogatoire » avec mention Covid-19).

AINSI LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de maintenir le régime indemnitaire pour les agents placés en congés de maladie ordinaire en raison de la Covid-19, à compter du 1^{er} août 2020 ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200916-2020-09-36Ba-DE
Date de télétransmission : 18/09/2020
Date de réception préfecture : 18/09/2020